

LE MOT DU MAIRE

Ce bulletin clôture l'année 2023 et à ce titre, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

Nous aurons l'occasion de nous retrouver pour la cérémonie des vœux de la municipalité qui aura lieu le **dimanche 7 janvier à 11 heures** à la salle multifonctions.

Le conseil municipal et moi-même seront ravis de vous accueillir à cette occasion. Nous profiterons de ce moment pour rappeler comme à son habitude, les principales actions et décisions prises par le conseil municipal cette année.

L'année 2023 aura été intense en travaux avec la construction du groupe scolaire et les travaux réalisés au lac. Elle aura été également intense en étude dans le cadre de notre programme « petites villes de demain ». Les grandes lignes de ce programme sont désormais connues et nous aurons l'occasion d'en parler aux vœux et d'une manière plus détaillée lors d'une réunion publique prévue le samedi 27 janvier. Cette réunion sera dédiée spécialement à ce programme qui touche les aménagements urbains, la mobilité et le logement.

Très bonnes fêtes à toutes et à tous.



Jean-Luc LE TARNEC

AVIS DE LA MAIRIE

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Les jeunes gens nés en octobre, novembre et décembre 2007 sont invités à se présenter (après leur date anniversaire) en Mairie.



HORAIRES BUREAU DE POSTE

A compter du 2 janvier 2024, le bureau de poste sera ouvert le samedi matin. Nouveaux horaires d'ouverture : du mardi au Samedi de 9 h à 12 h. Le bureau est fermé tous les après-midi.

CONVENTION MUTUELLE COMMUNALE

La convention en partenariat avec AXA a été renouvelée. Cette mutuelle communale est proposée aux habitants réguinois.

Contact: M. NICOLO Yves au 07.61.72.74.44 e-mail: yves.nicolo.am@axa.fr

DÉJECTIONS CANINES

Les déjections « fleurissent » un peu partout sur nos espaces publics (et même privés). Les déjections canines sont en effet responsables de nombreux désagréments visuels, olfactifs et sanitaires. Elles sont également impliquées dans la dégradation du cadre de vie et des espaces verts.

Bien évidemment, les propriétaires de chien peuvent promener leur compagnon à quatre pattes, mais qu'ils se munissent de sacs plastiques afin de ramasser leurs déjections.

MAIRIE 02.97.38.66.11 MAIRIE@REGUINY.BZH

HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI

14 H - 16 H

MARDI, JEUDI ET VENDREDI

3 H 30 - 12 H 30 ET 14 H - 16 H

MERCREDI

8 H 30 - 12 H 30

SAMEDI

8 H 30 - 12 H 00

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS : SUR RENDEZ-VOUS

PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE:

SUR RENDEZ-VOUS TÉL : 02 97 69 54 65

CONCILIATEUR DE JUSTICE:

LE 1ER MARDI DE CHAQUE MOIS DE 10 H A 12 H SUR RENDEZ-VOUS TÉL : 02 97 38 66 11

LA POSTE

HORAIRES D'OUVERTURE
DU MARDI AU SAMEDI
DE 9 H À 12 H
DÉPART DU COURRIER TOUS LES JOURS
À 15 H
LE SAMEDI À 11 H 30
TÉL. 02 97.07.10.64





URBANISME

DÉCLARATIONS PRÉALABLES DÉLIVRÉES

- 07/11 Thierry JOUAN, 39 Allée des Camélias "Résidence Le Clos Neuf", clôture
- 07/11 Pontivy Communauté, projet d'installation de colonnes de collecte sur 7 sites
- 20/11 CAP SOLEIL, 18 Rue du Chanoine Martin, installation de panneaux photovoltaïques
- 23/11 Roland ROUVRAY, 37 Allée des Camélias "Résidence Le Clos Neuf", construction d'un abri de jardin

PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉS

- 15/11 Emilie DREAN, Rue du Passoué, construction d'une maison individuelle et d'un carport
- 07/12 Fabrice RAULT, 21 Rue de la Fontaine, construction d'une maison d'habitation et d'un garage indépendant



ETAT CIVIL

NAISSANCES

29/11 - Mona LE LAYO, 36 Rue du Beau Soleil 01/12 - Margot MOÏSE, 21 Allée des Tulipes "Résidence Le Clos Neuf

DÉCÈS

07/07 - Ange LE RÉTIF, 70 ans, domicilié Lésuerne

11/11 - Muriel ANDRE épouse NIZAN, 76 ans (acte transcrit en mairie de Crédin)

06/12 - Gérard HENRIOT, 79 ans, domicilié 2 Rue Saint Clair

07/12 - René NIZAN, 83 ans (acte transcrit en mairie de Gourin)

DÉCÈS EXTÉRIEURS

Thérèse LE GALLIARD née à Réguiny le 23 juin 1933 est décédée à Pontivy le 23 octobre 2023 Odette BRIENT née à Réguiny le 27 juillet 2023 est décédée à Crédin le 28 octobre 2023 Patrice LE SAYEC né à Réguiny le 29 mars 1956 est décédé à Lorient le 12 novembre 2023 Gisèle CARGOUËT née à Réguiny le 29 avril 1935 est décédée à Les Ulis (Essonne) le 8 décembre 2023





TROPHÉE CENTRE MORBIHAN

La Municipalité de Réguiny se réjouit d'accueillir sur ses terres la prochaine édition du TROPHÉE CENTRE MORBIHAN édition 2024, regroupant l'élite du cyclisme international au travers d'une manche coupe des nations UCI juniors, les samedi 18 et dimanche 19 mai prochains.

Aussi, cette manifestation nécessite la présence de nombreux bénévoles sur différentes tâches. Vous souhaitez nous rejoindre dans ce week-end festif ? Et bien rien de plus simple, il suffit juste de vous présenter dès à présent à la mairie.

Une question sur l'épreuve, vous pouvez consulter le site de l'organisation : www.tropheecentremorbihan.fr



CONSEILS MUNICIPAU

EXTRAIT RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 10 octobre à 19 heures 15 minutes, le conseil municipal légalement convoqué le 5 octobre 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de Réguiny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LE TARNEC, Maire.

Présents: MM. Jean-Luc LE TARNEC, Sophie CAILLERE, Cédric JOSSO, Corine LAMOUR, Jean-Michel LETELLIER, Thomas BONNIN, Karine BULEON, Laëtitia DANO, Didier GALERNE, Lydia GUEHENNEUX, Jean GUILLO, David MICHARD, Corentin PEDRO, Sophie PETRO, Sandra ROBERT, Anne TANGUY, Emmanuelle TENIER.

Absent: Wilfried POTEL.

Nombre de conseillers en exercice : 18 Présents : 17 Votants : 17

Secrétaire de séance : Laëtitia DANO

BILAN DES TESTS D'AMÉNAGEMENTS ROUTIERS

Monsieur Jean-Michel LETELLIER, adjoint, expose:

En vue de réduire la vitesse des véhicules rue du Général de Gaulle, deux écluses ont été installées provisoirement pour une période de 5

Cette expérimentation s'avère non concluante. En effet, les radars pédagogiques ont permis de relever des excès de vitesse à plus de 100 km/h dans une zone limitée à 30 km/h.

Une discussion s'engage sur les aménagements sécuritaires à adopter afin d'assurer la sécurité routière en réduisant la vitesse des véhicules dans l'agglomération : installation de plateaux (surélévation de la chaussée), installation d'un radar fixe, transformation de la chicane située près du Fover en plateau.

Il est proposé de se donner le temps de la réflexion sur le choix des aménagements et de visiter les aménagements sécuritaires réalisés sur les communes de Bignan et Meucon.

POINT TRAVAUX DU LAC

Les travaux d'aménagement du lac ont débuté.

Les trayaux de curage prévus au marché ne seront pas tous réalisés du fait du niveau de l'eau qui empêche l'intervention des engins. Par ailleurs, l'extraction des boues prévue initialement sur 70 cm de profondeur passe à 1 mètre, d'où une quantité plus importante à extraire. L'entreprise LE DU débutera la réfection des vannes le 23 octobre.

MORBIHAN ÉNERGIES : NOUVEAU CONTRAT D'ÉLECTRICITÉ

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré au groupement de commandes coordonnée par Morbihan Energies pour la fourniture d'électricité de l'ensemble des sites communaux qui prendra effet au 1er janvier 2024.

Total Energies sera le nouveau fournisseur d'électricité.

Après des années de prix compétitifs, les offres reçues par Morbihan Energies montrent une augmentation importante de la part fourniture. Pour notre commune, un surcoût de 45 519 € est estimé par rapport à l'année 2022 pour l'ensemble des sites communaux.

Il est rappelé que grâce aux actions mises en place pour réduire la consommation d'électricité (programmation du chauffage des bâtiments communaux à 19° maximum, diminution des horaires d'éclairage public : arrêt à 21 h), la consommation a baissé de 25 %.

DIVERS DEVIS

Monsieur le Maire présente les devis suivants :

- Audit énergétique et étude préalable photovoltaïque pour le bâtiment de l'espace culturel : proposition d'honoraires du cabinet S.I.O pour un montant de 6 255 € HT financée à hauteur de 50 % par Pontivy Communauté et 30 % par la Banque des Territoires.
- Remplacement des moteurs de volée et de tintement des cloches n°1 et 3 suite à un orage : proposition de la société Art Camp pour un montant de 3 477 € HT.

Après passage de l'expert, une indemnité de 1 408,57 € sera versée par notre assureur Groupama.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces 2 propositions.

MÉDECINE PROFESSIONNELLE ET PRÉVENTIVE : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La commune adhère au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion du Morbihan depuis 2017.

La convention en vigueur arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Il est rappelé que le tarif actuel est fixé à 72 € par agent et par an et 50 € pour toute absence non prévenue 48 h à l'avance (sans motif légitime).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2024.

CONVENTION PARC ÉOLIEN

Monsieur le Maire rappelle, que dans le cadre du projet de renouvellement du parc éolien du Landier du Rohallet, la société Elicio souhaite conclure une convention d'autorisation d'utilisation des voies du domaine public (voies communales n° 6, 106 et 147), avec une promesse de constitution de servitudes sur le domaine privé (chemin rural n°7).

En contrepartie, la société Elicio s'engage à verser une indemnité annuelle de 10 000 €. Le versement de cette redevance débutera dès la mise en service du parc éolien.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ces deux conventions.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 2 mai 2023, il avait été décidé de céder la parcelle cadastrée AL 54 d'une contenance de 16 m² à M. et Mme Hervé BOUQUIN.

Un acte administratif de cession a été rédigé par les services de la mairie.

Au vu de la superficie minime de la parcelle et de l'ancienneté de cette parcelle dans le domaine privé, il est proposé de céder cette parcelle au prix de 50 € correspondant aux frais administratifs.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

EXTRAIT RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 novembre à 19 heures 15 minutes, le conseil municipal légalement convoqué le 6 novembre 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de Réguiny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LE TARNEC, Maire.

Présents: MM. Jean-Luc LE TARNEC, Sophie CAILLERE, Cédric JOSSO, Corine LAMOUR, Jean-Michel LETELLIER, Thomas BONNIN, Karine BULEON, Laëtitia DANO, Didier GALERNE, Jean GUILLO, David MICHARD, Sophie PETRO, Wilfried POTEL, Sandra ROBERT, Anne TANGUY, Emmanuelle TENIER. Absents excusés représentés: Lydia GUEHENNEUX pouvoir à Laëtitia DANO, Corentin PEDRO pouvoir à Thomas BONNIN.

Nombre de conseillers en exercice : 18 Présents : 16 Votants : 18

Secrétaire de séance : Sandra ROBERT

RESTITUTION ÉTUDE BÂTIMENTAIRE EX-CASERNE

Monsieur le Maire présente l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet EGIS dans le cadre du programme Petites Villes de Demain afin d'y installer l'espace culturel. Le bâtiment dispose de nombreux accès routiers, zones de stationnement proches, accès piétons en cheminement doux depuis les zones de stationnement.

Contraintes du bâtiment :

- Accessibilité PMR : absence de sanitaires PMR, seuils non-PMR
- Bâtiment avec un étage et différentes structures (béton-métallique)

Une réhabilitation complète de l'enveloppe du bâtiment est nécessaire.

Atouts du bâtiment :

- Volumes généreux et dallage résistant au rez-de chaussée
- Façade bardée permettant la création d'ouvertures
- Très bonne visibilité au nord et au sud
- Intérêt architectural du sémaphore

Hypothèses de reconversion :

• Transfert de la médiathèque au rez-de-chaussée du bâtiment sur 320 M². Aucune rénovation n'est prévue au niveau R+1.

L'estimation financière s'élève à 1 128 459 € HT

• Travaux de réhabilitation : 853 000 € HT

• Prestataires : 275 459 €

Au vu du montant de la réhabilitation, une comparaison a été réalisée avec une construction neuve qui est estimée à 923 000 € HT. Monsieur le Maire invite l'assemblée à réfléchir à l'intérêt de la délocalisation de la médiathèque.

DÉCISION DU DEVENIR BÂTI EX-CASERNE

Suite à la présentation de l'étude de faisabilité portant sur le bâtiment de l'ancienne caserne des pompiers, une discussion s'engage sur le devenir du bâtiment. Compte tenu des coûts d'une telle réhabilitation, il en ressort les idées suivantes :

- Démolition d'une partie du bâtiment
- Agrandissement de la médiathèque actuelle si nécessaire, en réhabilitant l'hangar communal situé rue Lamennais
- Démolition totale du bâtiment pour création d'un espace convivial (halle) et espaces verts
- Rénovation énergétique de la médiathèque actuelle (toiture et isolation)

Démolition du bâtiment en tôles et conservation des garages et du sémaphore.

Au vu de ces échanges, l'assemblée décide à l'unanimité de ne pas délocaliser la médiathèque et de donner la priorité à l'amélioration des bâtiments existants.

CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

Monsieur le Maire donne lecture d'une synthèse de la convention cadre Petites Villes de Demain.

Calendrier du programme :

- 2ème et 3ème trimestre 2022 : expression des attentes et identification des enjeux
- 4ème trimestre 2022 à 4ème trimestre 2023 : phase études et consolidation du diagnostic territorial
- A partir de 2024 : phase opérationnelle PVD

Capacité d'investissement sur la période 2024-2023 :

- Autofinancement pour les projets de 200 000 €/an soit 600 000 € sur la période 2024-2026
- Prêt Banque des Territoires « transformation écologique »
- Capacité d'investissement de 1 200 000 € hors subventions sur la période 2024/2026

Projets:

PAGE 6

Espaces publics

1ère phase (2024-2026):

- Requalification des espaces publics aux abords de l'église, création d'une placette et sécurisation des cheminements doux rue St Clair et rue du Lieutenant Clifford
- · Démolition de l'ancienne caserne des pompiers et création d'un parc urbain avec espaces ludiques
- Aménagement paysager des abords et du parvis de la future école, désimperméabilisation du parking et création d'un petit espace vers à proximité du city stade

2ème phase (après 2026):

- · Aménagement d'un espace vert à proximité immédiate du cœur de bourg
- Approfondir le maillage communal de cheminements doux
- Création de nouveaux espaces publics en lien avec les futurs projets d'habitat

Montant total des travaux estimé à 1 600 000 € HT Taux de subvention estimé à 67 %.

Réhabilitation de l'ilot rue Anne de Bretagne

- Réhabilitation globale du bâtiment
- · Création de 6 logements
- · Création d'un commerce avec accès sur placette

Montant total estimé à 1 000 000 € HT Taux de subvention estimé : 65 %.

Rénovation énergétique de la médiathèque

- Réfection de la couverture et du complexe isolant en toiture
- Potentiel de production photovoltaïque en autoconsommation pour alimenter ce bâtiment et la mairie
- Audit énergétique et étude préalable photovoltaique en cours

Taux de subvention estimé: 50 %

Programme ACTEE Chêne:

Le programme ACTEE Chêne vise à accompagner les collectivités en fournissant une aide à la décision des travaux de rénovation énergétique du patrimoine bâti. La réhabilitation de l'ilot rue Anne de Bretagne et la rénovation énergétique de la médiathèque pourraient bénéficier de ce programme.

A cet effet, une candidature est à déposer avant le 1er décembre. Seules les communes de plus de 3 500 habitants peuvent candidater d'où la proposition de déposer une candidature mutualisée avec la commune de Rohan. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le dépôt d'une candidature mutualisée.

Convention cadre Petites Villes de Demain:

La convention formalise la stratégie de revitalisation, décline le plan d'actions et les engagements des signataires : communes, Pontivy Communauté, Banque des Territoires, Etat, Région Bretagne. Elle devra passer en conseil communautaire le 5 décembre pour une signature en février 2024. Celle-ci s'oriente autour de 4 axes :

- Axe 1: aménager des espaces de rencontres, organiser les déplacements et développer des nouveaux usages
- Axe 2 : permettre à tous d'habiter la centralité
- Axe 3 : vers des centralités attractives
- Axe 4 : répondre aux besoins en intégrant les transitions.

DEMANDE SUBVENTIONS DETR / DSIL 2024

La commune peut prétendre à des aides de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Il est proposé de déposer pour 2024 une demande pour les projets suivants :

- · Création de parkings et aménagements urbains
- Rénovation énergétique de la médiathèque.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur Le Maire à constituer le dossier de demande de subvention pour ces projets.

CHOIX DU NOM DE L'ÉCOLE PUBLIQUE SUITE CONSULTATION

Monsieur Cédric JOSSO, adjoint, rappelle que 52 propositions ont été déposées sur le site de la commune. 5 noms ont été retenus par la commission et 5 par les élèves de l'école publique :

PROPOSITIONS	Jean-François Picaut
	Ecole de la Forêt Enchantée
	Ecole Louis Auguste Nicolas
	Libellule
	Les oiseaux
	Ecole des martins pêcheurs
	Ecole des petits lutins
	Ecole Joseph Urien
	Thomas Pesquet
	Jean Moulin

La décision finale du choix du nom revient à la commission des affaires scolaires. L'assemblée en sera informée lors d'une prochaine séance.



DÉCISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser les décisions modificatives suivantes au budget communal de l'exercice 2023 :

- Section de fonctionnement

Décision modificative n°1

Dépenses	Article 6411	+ 5 000,00 €
Dépenses	Article 6413	+ 15 000,00 €
Dépenses	Article 6470	+ 2 000,00 €
Dépenses	Article 65311	+ 2 000,00 €
Dépenses	Article 65313	+ 400,00 €
Recettes	Article 73123	+ 24 400,00 €

Décision modificative n°2

Dépenses	Article 681	+8 000,00€
Recettes	Article 741121	+8 000,00€

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces décisions modificatives.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle du budget principal vers le budget annexe « Lotissement de Santé » d'un montant de 27 764 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

REPAS DE NOËL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Sur la commune, on compte 202 personnes âgées de plus de 75 ans.

81 d'entre elles ont répondu présentes à l'invitation pour ce repas animé au restaurant « Jo & Carmen ».

Ce n'est qu'une petite partie des seniors qui avait fait le déplacement mais les autres n'ont pas été oublié, ainsi les personnes inscrites mais qui ne pouvaient pas y participer ont reçu un bon d'achat à utiliser dans les commerces réguinois.

A noter, le CCAS n'oublie pas les 28 personnes résidantes en maison de retraite, elles auront une visite ainsi qu'un colis.



DOMICILE PARTAGÉ "RAYON DE SOLEIL"

Monsieur le Maire et Madame Sophie CAILLERE ont été conviés au repas du "Rayon de Soleil" qui s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse et animée par le personnel.







Les containers enterrés ne sont pas utilisables pour le moment et le seront courant du mois de février.

Les bacs aériens ne seront utilisables que lorsque les petits containers seront enlevés.



PONTIVY PAGE 8 COMMUNAUTÉ



ZOOM SUIT les EMBALLAGES



⇒ TOUS LES EMBALLAGES VIDES (METAL/ALU – CARTONNETTE - PLASTIQUE/POLYSTYRENE) VONT DANS LE SAC/BAC JAUNE









Attention: les objets en plastique ne vont pas dans le sac jaune, ce ne sont pas des emballages!

Les erreurs de tri ont représenté Environ 15 kg par habitant en 2022. Ces déchets sont renvoyés vers l'Écopôle de Gueltas où ils sont enfouis, au lieu d'être recyclés...

COMMENT BIEN TRIER NOS EMBALLAGES?

Un emballage représente tout ce qui a contenu, recouvert un objet, un produit, des aliments...

- Tous les emballages vides (métal/alu cartonnette plastique/polystyrène) vont dans le sac/bac jaune ;
- Ne pas mettre de sac noir dans le bac jaune ;
- Si vous n'avez plus de sac jaune, vous pouvez mettre en vrac dans le bac;
- Ne pas laver les emballages ;
- Ne pas les imbriquer ;
- Les écraser pour gagner de la place.

Les opercules, bouchons, couvercles font donc aussi partie des emballages.

Où vont-ils après avoir été collectés par les services de Pontivy Communauté?



Et mes autres déchets?

PAPIERS











Bien vider nutile de laver





COMPOSTAGE

Déchets verts Déchets de cuisine



Mise à disposition gratuite de composteur





Vêtements Chaussures par paire Linge de maison Maroquinerie









ils seront transformés





INFORMATIONS GÉNÉRALES

SAINTE BARBE - CIS DE RÉGUINY

Le 9 décembre dernier, à l'occasion de la Sainte Barbe a été organisé une cérémonie au sein du Centre d'Incendie et de Secours de Réguiny.

A cette occasion, le Capitaine Creignou (adjoint au responsable RH et représentant le contrôleur général) a adressé ses remerciements à l'ensemble des effectifs du centre, en présence des élus, des pompiers et de leurs familles.

Les élus présents ont tenu, au nom de la population, à saluer l'engagement volontaire et bénévole des sapeurs pompiers et remercier à travers eux leurs familles qui les soutiennent dans leur quotidien.

La Sainte Barbe est également l'occasion de mettre à l'honneur plusieurs pompiers. Béatrice Le Grand et Meiggie Trémoulu ont reçu l'appellation 1ere classe. Adeline Conan, Romain Le Bot, Mathieu Olivo et Damien Rolland ont été promus Caporaux Chefs.

Florian Montiège est promu au grade de Sergent et Claude Tattevin au grade d'Adjudant Chef.

Le Caporal Pascal Harcillon entré au centre de secours le 1er juin 2014 a reçu la médaille de bronze du ministère de l'intérieur pour 10 ans de service (absent sur la photo). Mathieu Olivo entré le 1er mai 2012 a également obtenu la médaille de bronze. Enfin, Claude Tattevin entré au centre le 1er avril 1993 a reçu la médaille d'or du ministère de l'intérieur pour 30 ans de service. Enfin, Claude a été chaleureusement remercié par l'assistance puisqu'il a également décidé de mettre fin à son engagement après toutes ces années.





FRANCE SERVICES : FACILITEZ VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Le réseau France Services représente le retour du service public au cœur des territoires pour mieux vous accompagner dans vos démarches administratives !

Le ministre de la Transformation et de la Fonction publique a récemment lancé une campagne de communication nationale, le 25 octobre dernier, dans le but de faire davantage connaître ce réseau indispensable aux usagers.

France Services se caractérise par :

- Plus de 2600 guichets accessibles en moins de 20 minutes de chez vous
- Des conseillers spécialement formés pour fournir des réponses adaptées à chaque situation
- Un service entièrement gratuit
- La réunion de 9 partenaires nationaux (ANTS, Finances publiques, allocations familiales, assurance maladie, assurance retraite, Pôle emploi, La Poste, MSA et point justice) en un seul lieu
- La prise en charge de démarches telles que les titres d'identité, les certificats d'immatriculation (ou via des garages agréés proches de chez vous), les déclarations de revenus, les APL, et bien d'autres encore. Les conseillers
- France Services sont à votre disposition pour vous accompagner dans toutes vos démarches quotidiennes, où que vous soyez sur le territoire.
- Trouvez le France Services le plus proche de chez vous sur : https://www.france-services.gouv.fr/

Pour davantage de ressources :

- Pour les démarches liées à l'immatriculation : immatriculation.ants.gouv.fr
- Pour les permis de conduire : <u>permisdeconduire.ants.gouv.fr</u>

NB: ATTENTION: Soyez vigilant face aux faux sites administratifs et aux arnaques!

MANIFESTATIONS A VENIR



07/01 - Vœux de la Municipalité

09/01 - Réunion mensuelle de l'amicale des anciens

13/01 - Loto de l'APEL

20/01 - Assemblée générale du comité des fêtes

26/01 - Assemblée générale du cyclo Club Réguinois

27/01 - Réunion publique salle multifonctions

27/01 - Reg'olympiade du club d'escalade

Du 08/01 au 05/02 - Collecte de papier organisée par l'école du Sacré Co

13/02 - Réunion mensuelle de l'amicale des anciens

15/02 - Réunion mensuelle Sociétale

27/02 - Don du sang à Evellys Naizin

29/02 - Loto cantonal organisé par l'amicale des anciens



LA VIE DES ASSOCIATIONS



INVITATION VOEUX

La traditionnelle cérémonie des vœux à l'attention de la population se déroulera le **dimanche 7 janvier à 11 heures** à la salle multifonctions.

Toute la population réguinoise y est cordialement invitée ainsi que les nouveaux résidants.

Ce moment convivial, permet de faire le bilan et de découvrir les projets pour la future année à venir.

Venez nombreux!

